



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-142**

Séance publique du

24 juillet 2020

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20200724- lmc1176988-DE-1-1
Date de signature : 30/07/2020
Date de réception : jeudi 30 juillet 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : PRESTATION DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR UN CIMETIÈRE MÉDIÉVAL DE
MANOSQUE, POUR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE DES ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

Le 24 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 17/07/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
D.G.S.T Adjoint Bâtiments & Grands
équipements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2020

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PRESTATION DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR UN CIMETIÈRE MÉDIÉVAL DE MANOSQUE, POUR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En février 2020, à l'occasion d'un diagnostic archéologique, un cimetière médiéval a été identifié au lieu-dit Les Hauts de la Chapelle, sur la commune de Manosque (04).

Ce site, totalement inconnu jusqu'alors, doit faire l'objet d'une étude par le Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence (SDA 04), dans le cadre d'une fouille préventive prescrite par l'État (Service Régional de l'Archéologie).

C'est dans ce contexte que la Direction Archéologie et Muséum a été sollicitée par le SDA 04 pour réaliser une recherche documentaire dans les archives médiévales et modernes, afin de documenter le site entre les XIII^e et XVI^e s. Le SDA 04 prend en charge le coût de cette étude.

Cette demande, qui a reçu l'aval du Service Régional de l'Archéologie de PACA, a été adressée à la Direction Archéologie en raison des connaissances acquises sur la ville de Manosque et son territoire dans le cadre d'une thèse, par Sandrine CLAUDE, en charge des études relatives au Moyen Age et à l'Époque moderne à la Direction Archéologie et chef du service Opérations.

Outre sa maîtrise de l'histoire locale, cet agent dispose de toutes les compétences en paléographie médiévale et a surtout acquis une parfaite connaissance des fonds documentaires manosquins et régionaux d'ancien Régime.

Enfin, le corpus de textes anciens dont elle dispose déjà pour la présente étude permet de cibler la recherche sur quelques fonds spécifiques et, partant, de réduire considérablement le travail, long et fastidieux, de nouveaux dépouillements dans les archives.

La possibilité de programmer cette recherche sur le cimetière de Manosque durant la période estivale profite d'une baisse de l'activité en archéologie préventive sur Aix due au Covid-19 et n'aura aucun d'impact sur l'organisation générale du service.

La Direction Archéologie et Muséum a ainsi proposé un devis correspondant à l'exécution d'une prestation d'archiviste d'un mois, pour un montant de 4 773,89 € HT, soit 5 728,66 € TTC.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe de la réalisation par la Direction Archéologie et Muséum de la recherche documentaire sollicitée par Service départemental d'archéologie des Alpes de Haute-Provence sur le cimetière découvert à Manosque ;

- **DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de cette étude seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n°10731 (92324 70688 1706) pour un montant prévisionnel de **4 773,89 € HT, soit 5 728,66 € TTC.**

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2020-142 - PRESTATION DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR UN CIMETIÈRE
MÉDIÉVAL DE MANOSQUE, POUR LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'ARCHÉOLOGIE DES
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE-

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

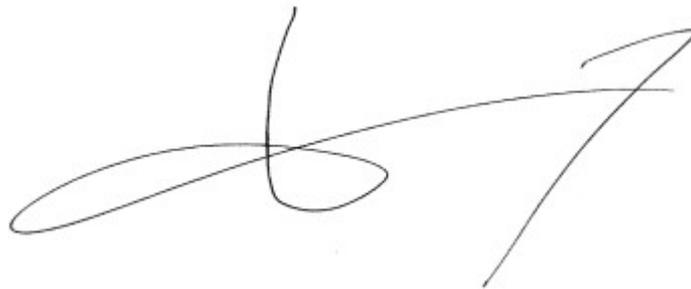
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,
Maryse JOISSAINS MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

DIRECTION ARCHÉOLOGIE ET MUSÉUM

PRESTATION DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE SUR
LE CIMETIÈRE DE MANOSQUE (04)

DEVIS

SUIVI ADMINISTRATIF	Nature de la prestation	Personnel	Unité	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
	Suivi administratif (devis, montage de dossier, facturation)		1	1	204,11	204,11
		TOTAL 1				204,11

RECHERCHE DOCUMENTAIRE	Nature de la prestation	Personnel	Unité	Nombre jours ouvrés	Montant journalier HT en euros	PRIX HT en euros
Durée : 21 jours	<ul style="list-style-type: none"> - Recension de la documentation d'archive disponible relative au secteur étudié en prenant pour axe principal de recherche le cimetière juif. - Recherches complémentaires dans les fonds municipaux (séries BBa25, GGe). - Restitution de la documentation sous la forme d'un dossier comprenant un état détaillé des fonds et cotes dépouillés, les choix méthodologiques, une analyse et un catalogue des transcriptions des textes et mentions d'archives retrouvés. 	Archiviste	1	21	212,58	4 464,18
	Déplacements AR Aix-Manosque		6		17,60	105,60
		TOTAL 2				4 569,78

TOTAL 1 + 2 = 4 773,89 € HT
TVA 20 % = 954,78 €
TOTAL 1 + 2 = 5 728,66 € TTC